

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Metal resource sur la commune principale de l'AIOT 2 impasse du closineau 44390 PUCEUL.

La référence de votre dossier est A-3-J86NQQYZ7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/07/2023 à 17h45 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **82016245100026**

Raison sociale **METAL RESOURCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

16 QUAI NANTES

44100 NANTES

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : -

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Metal resource**

Description des activités :

La société METAL RESOURCE a été créée en 2016, et est localisée depuis 2019 en dans le département de Loire-Atlantique. Elle est spécialisée dans le courtage et dans le négoce de métaux non-ferreux. Les métaux non-ferreux recyclés sont fournis par des professionnels industriels du recyclage, basés en France et en Europe. Dans l'objectif de développer son activité, la société METAL RESOURCE souhaite mettre en place une plateforme de transit et de regroupement de déchets de métaux non-ferreux. Le projet se localise sur la commune de Puceul dans le département de Loire-Atlantique. Plus précisément, sur la parcelle ZA 175, dont la superficie correspond à 16 009 m². Les activités projetées sont les suivantes : - Réception des déchets : les déchets sont réceptionnés par l'accès Est du site. Ces déchets font l'objet d'une pesée (pont-basculé) et d'un contrôle visuel par un agent pour vérifier la conformité du contenu. - Tri et transit des déchets : les déchets sont triés et regroupés en fonction du type de métaux (aluminium, cuivre, laiton, etc.) - Exutoire : les déchets sont ensuite envoyés vers des filières de valorisation. Il convient de préciser que le site a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 12 /08/2022 (PC n° 44138 22 N0012).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 impasse du closineau

44390 PUCEUL

X : 350822

Y : 6724576

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 950 m2	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **90**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les seules eaux présentes sur le site sont les eaux de ruissellement dues aux précipitations.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux de ruissellements seront dirigées vers un déshuileur/débourbeur, puis un bassin de rétention (328 m²) et passeront dans un déshuileur avant d'être rejetées dans le réseau d'assainissement.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **324**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

/

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les émissions de poussières et de gaz seront limitées, elles sont liées à la circulation des engins et poids lourds sur le site. Les voies de circulation seront arrosées dès que nécessaire. D'autre part, le matériel utilisé est conforme aux réglementations en vigueur et leur entretien est réalisé périodiquement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

/

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets concernés par les installations de transit seront orientés préférentiellement vers une valorisation matière. La maintenance des engins étant réalisée hors du site, très peu de déchets seront produits. En cas de déversement accidentel (rupture de flexible, etc...) sur site, les déchets souillés produits seront envoyés vers les filières adaptées et réglementées. Conformément à l'article R. 541-43 du code de l'environnement, un registre de réception et d'expédition déchets de l'installation sera tenu à jour et à disposition des services de l'Etat

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le site sera équipé d'une réserve d'eau incendie de 120 m³.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site est déjà doté : - d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours, - d'un plan détaillé qui sera remis à jour avec les nouvelles activités, - d'extincteurs adaptés aux risques. Les engins intervenants seront tous équipés d'un extincteur et un kit antipollution sera mis à disposition. Les salariés seront formés à leur utilisation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

062023_METAL-RESOURCE_plan-situation.jpeg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan-ensemble.pdf